



*la*  
**cgt** **JUSTICE**  
**PJJ**  
**vous informe !**



# CHORUS DT



## CHORUS : LE PARCOURS DU COMBATTANT POUR LES AGENTS DÉCOURAGER POUR MIEUX ÉCONOMISER ?

### CHORUS DT : le parcours du combattant

Déplacements auprès des jeunes, formations, réunions, missions dans un autre service... Chaque jour, les agents de la PJJ avancent avec leurs propres deniers les frais engagés dans l'intérêt du service : repas, transports ou hébergements. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'obtenir leur remboursement, commence alors un véritable parcours du combattant sur Chorus DT.

Interface peu intuitive, saisies complexes, pièces justificatives à multiplier, changements de règles, demandes de révision incessantes, validations interminables... Tout semble être pensé pour transformer un droit élémentaire en épreuve d'endurance administrative.

### Une application complexe, chronophage et déconnectée du terrain

Chorus DT n'est ni simple ni intuitif. Son utilisation nécessite une véritable formation, alors même que les agents sont souvent laissés seuls face à un outil particulièrement lourd.

La moindre erreur, la moindre imprécision ou la moindre pièce prétendument manquante entraîne le retour du dossier à l'agent. Il faut alors rouvrir la demande, comprendre le motif du rejet, modifier la saisie, transmettre une nouvelle pièce, puis attendre une nouvelle validation. Et recommencer, parfois plusieurs fois.

Tout ce temps passé devant Chorus DT est du temps en moins pour les missions, pour les équipes, pour les cadres valideurs et surtout pour la prise en charge éducative des jeunes. Alors qu'il était présenté comme un moyen de raccourcir les délais de remboursement, les temps de traitement ont, au contraire, bien souvent été allongés.

## Combien coûte réellement le remboursement d'un repas à 20 euros ?

À la complexité du logiciel s'ajoute une chaîne de validation totalement disproportionnée. Un même état de frais peut passer entre les mains de quatre, cinq, voire six personnes avant d'être définitivement validé et payé.

Pour un repas à 20 euros, combien de valideurs sont mobilisés ? Combien d'heures de travail sont consacrées à contrôler, vérifier, renvoyer, corriger et valider ?

Au bout du compte, le contrôle administratif allonge les délais de traitement et peut coûter davantage que le remboursement lui-même. Cette bureaucratie n'est pas seulement absurde : elle est coûteuse pour l'administration et épuisante pour les personnels.

Il faut réduire le nombre d'échelons de validation et renforcer les effectifs pour accélérer les mises en paiement.

## Le contrôle au centime près des agents, l'opacité pour les hauts fonctionnaires

La CGT-PJJ ne conteste pas le principe d'un contrôle des dépenses publiques. Elle dénonce en revanche un contrôle systématique, tatillon et infantilisant, appliqué avec une extrême rigueur aux agents qui engagent quelques dizaines d'euros pour assurer leurs missions.

Dans le même temps, quelle transparence existe sur les frais de déplacement des hauts fonctionnaires et des cadres dirigeants ? Quelles informations sont communiquées aux représentants des personnels ? Les mêmes procédures de contrôle s'appliquent-elles à leurs dépenses ?

Pour les agents, chaque ticket de bus doit être produit et chaque euro justifié. Pour les plus hauts niveaux de l'administration, la transparence semble largement insuffisante. Cette différence de traitement est inacceptable.

## Des règles nationales qui ne sont même pas respectées

Selon les règles de gestion diffusées par le secrétariat général et la DGAFP, les justificatifs correspondant à certaines dépenses inférieures à 30 euros n'ont pas à être systématiquement transmis : ils doivent être conservés par l'agent jusqu'au remboursement afin de pouvoir être présentés en cas de contrôle. Pourtant, certaines directions interrégionales zélées continuent d'exiger la transmission systématique de justificatifs pour des dépenses minimales : tickets de métro, de bus ou autres frais de faible montant. Des pratiques qui font perdre du temps à l'agent, aux services gestionnaires et à tous les niveaux chargés de contrôler le dossier. Là encore, le coût du contrôle devient souvent supérieur au montant contrôlé.

## Des changements nécessaires

Au-delà de l'utilisation de Chorus DT, la CGT PJJ milite aussi pour faire évoluer les règles relatives aux frais de déplacement : abandon de la règle des communes limitrophes à la résidence administrative pour le remboursement des repas, mais aussi remboursement des frais de repas pour les agents qui interviennent en PEAT le week-end.

## Derrière la complexité, le découragement des agents

À force de rejets, de corrections et de délais interminables, certains agents finissent par renoncer à demander le remboursement de sommes pourtant engagées pour les besoins du service, voire à certaines démarches ou à certains déplacements, comme partir en formation. Pour la CGT-PJJ, c'est inacceptable ! Tout se passe comme si l'administration misait sur leur fatigue et leur découragement pour réaliser des économies sur leur dos.

**LES AGENTS NE SONT NI LA BANQUE NI LES CRÉANCIERS DE L'ADMINISTRATION !**

## LA CGT PJJ EXIGE :

-  La simplification immédiate de Chorus DT et des procédures de saisie ;
-  Une véritable formation des agents mais aussi des nouveaux arrivants ;
-  L'application uniforme des règles nationales dans toutes les directions interrégionales ;
-  La suppression de l'obligation de transmettre systématiquement les justificatifs inférieurs à 30 euros comme le précise le guide des frais de déplacement du Secrétariat Général (NOR JUST1920685C) ;
-  Une réduction du nombre de niveaux de validation ;
-  Le recrutement en nombre suffisant pour permettre une validation rapide ;
-  Le remplacement du contrôle systématique par des contrôles aléatoires et ciblés ;
-  La publication d'un bilan précis de Chorus DT : délais de remboursement, taux de rejets, nombre de demandes abandonnées et comparaison avec la situation antérieure et impact sur la formation ;
-  Une transparence complète sur les frais de déplacement des hauts fonctionnaires et des cadres dirigeants.

## Votre voix compte faisons la entendre

Pour nos salaires. Pour nos conditions de travail.  
Pour nos droits. Pour nos métiers.



Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026